

**GUIDE SOMO N. 1
POUR L'INSTALLATION DE PORTAILS COULISSANTS
EN CONFORMITE A LA DIRECTIVE MACHINE 98/37/CE ET AUX NORMES EN 13241-1 EN 12453 - EN 12445**

Par la présente publication, la société SOMO entend informer et faciliter l'installateur à appliquer les prescriptions de la Directive Machines et des Réglementations Européennes concernant la sécurité d'utilisation des portes et portails coulissants. Il est rappelé que, qui vend et motorise une porte/portail devient le constructeur de la machine porte/portail automatique, et doit concevoir et conserver le dossier technique qui devra contenir les documents suivants (voir annexe V de la Directive Machines).

- Dessin global de la porte/portail automatique (habituellement présent dans le manuel d'installation de la porte).
- Schéma des liaisons électriques et des circuits de commande (habituellement présent dans le manuel d'installation de la porte).
- Analyse des risques comprenant (comme indiqué dans les pages qui suivent) :
 - Enumérer les qualités essentielles prévues dans l'annexe de la Directive Machines ;
 - Enumérer les risques présentés par la porte/portail et la description des solutions adoptées.
- Il devra en outre, conserver les manuels d'installation et d'entretien de la porte/portail et de ses composantes
- Préparer les instructions d'utilisation et les notices générales pour la sécurité (en complétant éventuellement, ceux présents dans le manuel d'installation de la porte/portail) et en délivrer copie à l'utilisateur.
- Compiler le carnet d'entretien et en délivrer copie à l'utilisateur (voir dans notice produit).
- Rédiger la déclaration CE de conformité (voir copie jointe) et délivrer copie à l'utilisateur.
- Compiler l'étiquette ou la plaque complète de marquage CE et l'appliquer sur la porte/portail.

N.B. Le dossier technique doit être conservé et tenu à disposition des autorités nationale compétentes au moins dix ans à partir de la construction de la porte/portail automatique.

Les données rapportées ont été rédigées et contrôlées avec le plus grand soin, toutefois nous ne pouvons pas assumer quelque responsabilité pour des éventuelles erreurs, omissions ou approximations dues à des exigences techniques ou graphiques. SOMO rappelle que le présent guide ne se substitue pas aux normes citées et que le constructeur de la porte/portail automatique est tenu à en prendre connaissance.

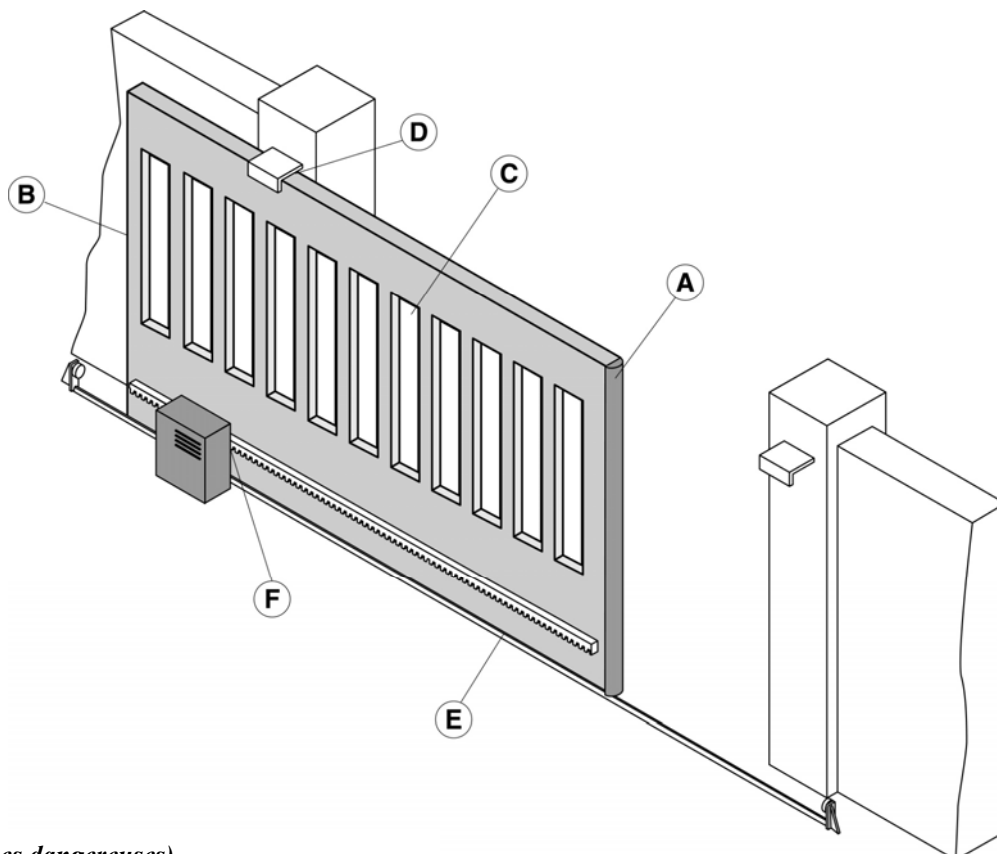
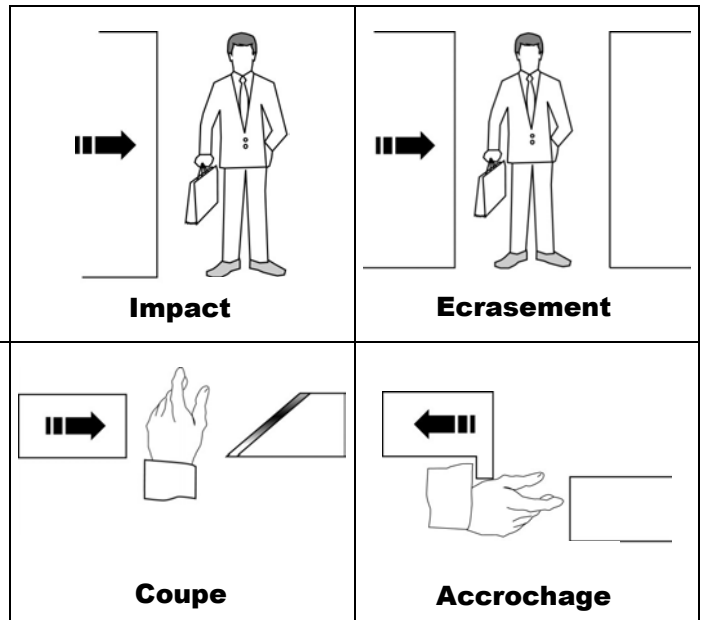


Figure 1 (Zones dangereuses)

LEGENDE DES RISQUES MÉCANIQUES DUS AU MOUVEMENT DE LA PORTE

Aux sens de la Directive Machines, s'entend pour :

- Des "Zones dangereuses", n'importe quelle zone à l'intérieur et/ou à proximité d'une machine dans laquelle la présence d'une personne exposée constitue un risque pour la sécurité et la santé de ladite personne.
- "Personne exposée", n'importe quelle personne qui se trouve entièrement ou en partie dans une zone dangereuse.



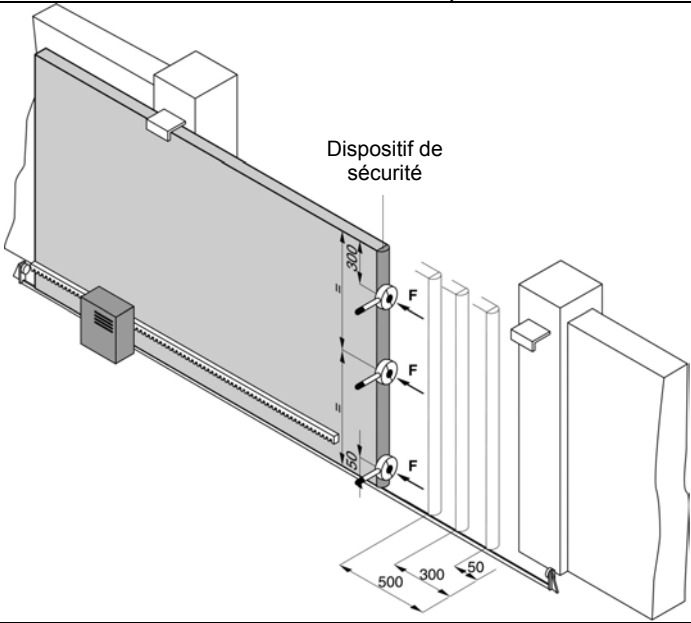
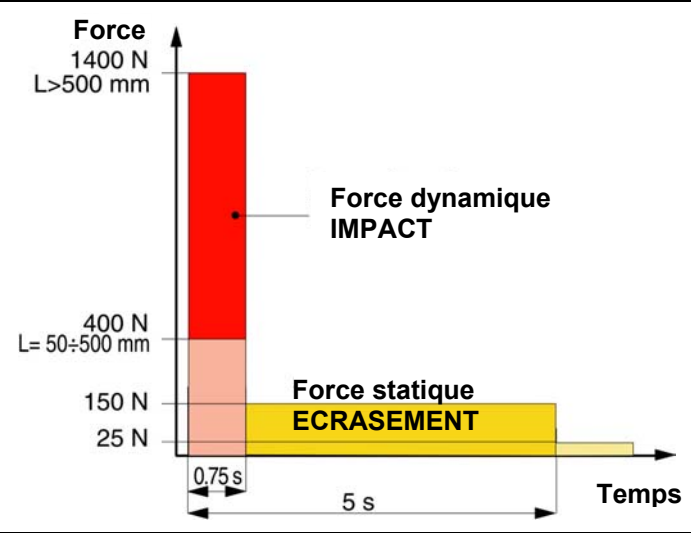
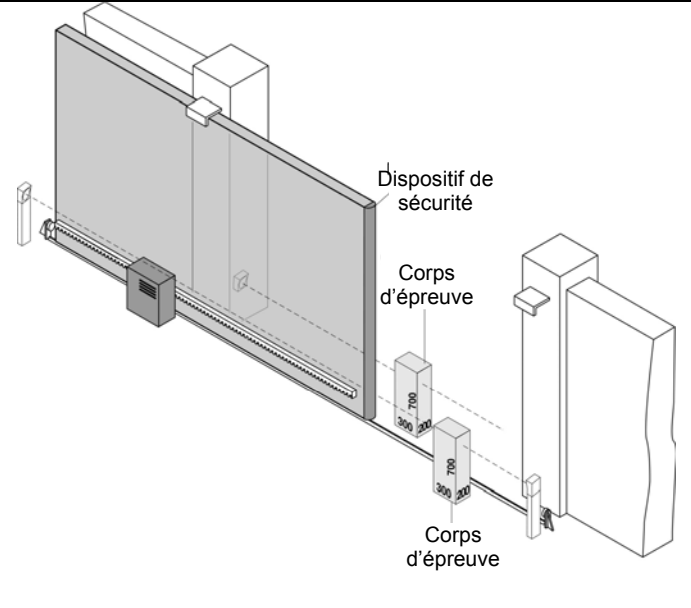
NIVEAUX MINIMUMS DE PROTECTION DU BORD PRIMAIRE

Type d'actionnement de la porte	Type d'utilisation		
	Utilisateurs formés (hors zone publique) Type 1	Utilisateurs formés (en zone publique) Type 2	Utilisateurs non formés Type 3
Commande nécessitant une action maintenue	Commande par bouton	Commande par contact à clé ou similaire	Impossible
Commande à impulsion en vue de la porte	Limitation des forces, ou Détecteur de présence	Limitation des forces, ou Détecteur de présence	Limitation des forces et photocellules ou Détecteur de présence
Commande à impulsion hors de vue de la porte	Limitation des forces, ou Détecteur de présence	Limitation des forces et photocellules ou Détecteur de présence	Limitation des forces et photocellules ou Détecteur de présence
Commande automatique	Limitation des forces et photocellules ou Détecteur de présence	Limitation des forces et photocellules ou Détecteur de présence	Limitation des forces et photocellules ou Détecteur de présence

ANALYSE des RISQUES des PORTAILS COULISSANTS et CHOIX des SOLUTIONS Conformément à la DIRECTIVE MACHINES 98/37/CE et aux NORMES EN 13241-1 EN 12453 - EN 12445

La liste des risques énumérés ci-dessous suit la séquence des activités d'installation. Les risques énumérés sont ceux qui communément sont présents dans les installations de portails coulissants ; on devra donc, selon les différentes situations, considérer des éventuels risques adjoints. Les solutions à adopter pour ces risques sont indiquées dans la norme EN 12453 ; dans les cas de risques traités on ne devra pas appliquer les principes d'intégration de la sécurité prévus dans la Directive Machines (Annexe 1 § 1.1.2).

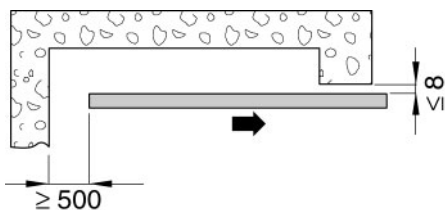
Réf D.M.	Type de risque (cocher les risques traités)	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Cocher la case correspondant à la solution adoptée)
1.3.1 1.3.2	<u>Risques mécaniques structurels et d'usure</u> [1] Perte de stabilité et chute des composants	<input type="checkbox"/> Vérifier la solidité de la structure présente (des poteaux, charnières et vantaux) en relation aux forces développées par le moteur. Exécuter la fixation du moteur en mode stable en utilisant le matériel adéquat. Effectuer si nécessaire, un calcul structurel et l'annexer au Dossier Technique. Vérifier que la course du vantail soit limitée (en ouverture et en fermeture) par des arrêts mécaniques dimensionnés en conséquence. Vérifier que le vantail ne puissent pas, dans aucun cas, sortir de ses guides de roulement et de tenue.
1.5.15	[2] Trébuchement.	<input type="checkbox"/> Vérifier que les éventuels seuils présents supérieurs à 4 mm (guide de roulement de la porte), soient visibles, mis en évidence ou modelés.

Réf D.M.	Type de risque (cocher les risques traités)	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Barrer la case correspondant à la solution adoptée)
<i>Risques mécaniques dus au mouvement de la porte (voir figure 1).</i>		
1.3.7 1.3.8 1.4	ATTENTION - Si la porte est employée exclusivement avec des commandes nécessitant une action maintenue (et respecte les exigences de la norme EN 12453 - § 5.1.1.4), il n'est pas nécessaire de protéger les points de danger énumérés ci-dessous. ATTENTION - Si des dispositifs de protection sont installés (conformes à la norme EN 12978) empêchant dans n'importe quelle circonstance un contact entre la porte en mouvement et les personnes (par exemple barrières immatérielles, capteurs de présence), il n'est pas nécessaire d'effectuer la mesure des forces opérationnelles.	
	<p>[3] Impact et écrasement sur le bord primaire de fermeture (Fig1/ point A).</p> <p><input type="checkbox"/> Mesurer les forces à la fermeture (au moyen de l'instrument spécifié dans la norme EN 12445) comme indiqué sur la figure ci-contre.</p> <p>Effectuer les mesures aux points suivants: L = 50, 300 et 500 mm;</p> <ul style="list-style-type: none"> • H = 50 mm, • à moitié de la hauteur du vantail • à la hauteur du vantail moins 300 mm (max 2500). <p>N.B. La mesure doit être répétée trois fois pour chaque point.</p>	
	<p>Vérifier que les valeurs mesurées soient inférieures à celle indiquées dans le graphique.</p> <p>Dans le graphique sont indiquées les valeurs maximales des forces opérationnelles dynamiques, statiques et résiduelles, en relation aux différentes positions de la porte et aux temps de réaction.</p> <p>N.B. Si les valeurs des forces résultent supérieures, installer un dispositif de protection conformément à la norme EN 12978 (par exemple bord sensible) et répéter la mesure.</p>	
	<p>[4] Impact sur le bord primaire de fermeture (Fig1/ point A).</p> <p><input type="checkbox"/> Pour réduire le risque d'impact entre le vantail coulissant et les personnes (ou les véhicules), on doit installer un jeu de photocellules (de préférence côté extérieur) comme indiqué sur la figure ci-contre (hauteur conseillée 500 mm).</p> <p><input type="checkbox"/> Dans les cas où le risque d'impact est élevé (comme par exemple, la présence d'enfants), il est opportun d'installer un second jeu de photocellules (côté intérieur), comme indiqué sur la figure ci-contre (hauteur conseillée 500 mm).</p> <p>N.B. le corps d'épreuve pour la détection de présence est un parallélépipède (700 x 300 x 200 mm) ayant 3 faces claires et réfléchissantes, et 3 autres faces sombres et mates</p>	

Réf D.M.	Type de risque (cocher les risques traités)	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Barrer la case correspondant à la solution adoptée)
----------	---	---

[5] Impact et écrasement dans l'aire d'ouverture (Fig1/ point B).

Respecter les distances de sécurité indiquées sur la figure ci-dessous



Ou bien

Mesurer les forces à l'ouverture (au moyen de l'instrument spécifié dans la norme EN 12445) comme indiqué sur la figure ci-contre

Effectuer les mesures aux points suivants:

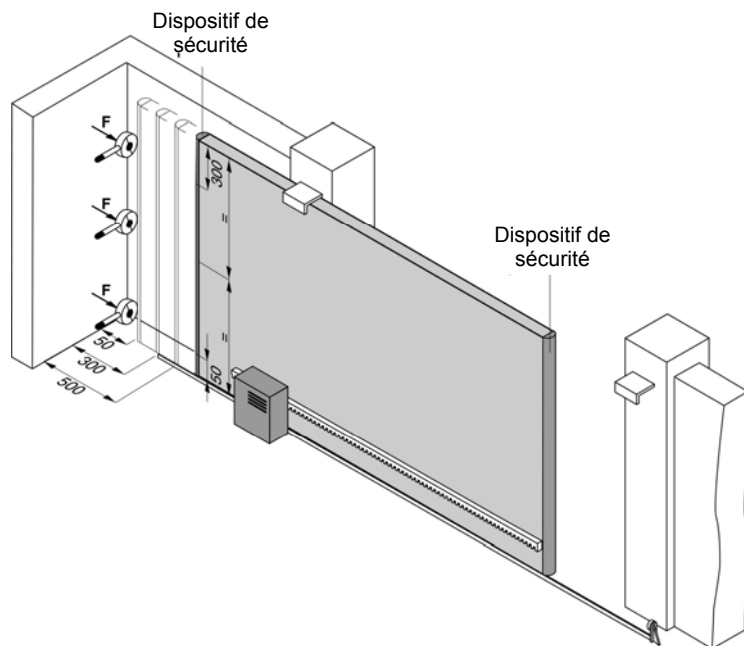
L = 50, 300 et 500 mm;

- H = 50 mm,
- à moitié de la hauteur du vantail
- à la hauteur du vantail moins 300 mm (max 2500).

N.B. La mesure doit être répétée trois fois pour chaque point.

Vérifier que les valeurs mesurées soient inférieures à celle indiquées dans le graphique de la page précédente.

N.B. Si les valeurs des forces résultent supérieures, installer un dispositif de protection conformément à la norme EN 12978 (par exemple bord sensible) et répéter la mesure.



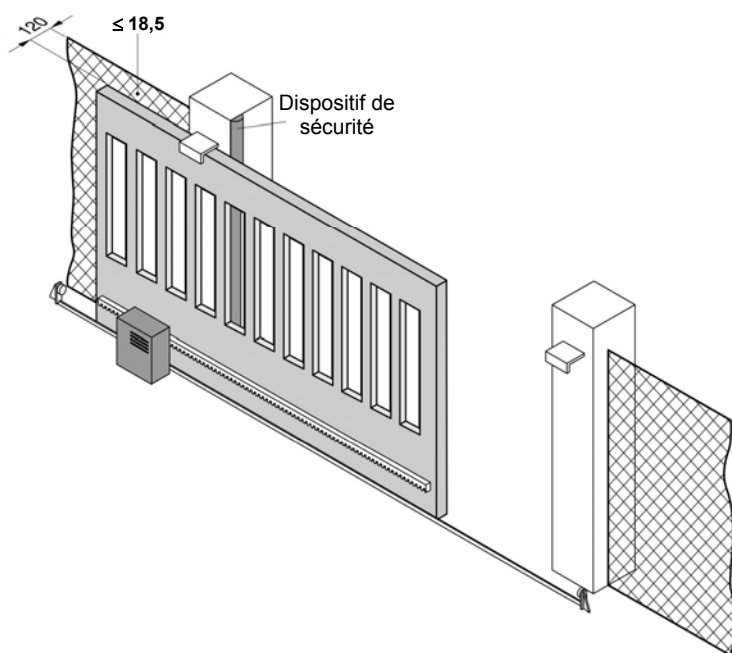
[6] Cisaillement entre le vantail et la partie fixe pendant les mouvements d'ouverture et de fermeture (Fig 1/ point C).


Le vantail de la porte coulissante et la cloture doivent être dépourvus d'interstice, ou bien ceux-ci doivent être recouverts (par exemple avec un grillage avec des dimensions variables selon la distance entre les parties fixe et mobile

Taille de la maille	Distance portail/cloture
≤ 18,5 mm	120 mm
> 18,5 mm ≤ 29 mm	300 mm
> 29 mm ≤ 44 mm	500 mm
> 44 mm	850 mm

Ou bien on doit installer un dispositif de protection conformément à la norme EN 12978 (par exemple cordon de sécurité) comme indiqué sur la figure ci-contre.

Éliminer ou protéger les éventuels bords affilés, poignées, parties saillantes, etc (par exemple au moyen de caches ou de profilés en caoutchouc).



Réf D.M.	Type de risque (cocher les risques traités)	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Barrer la case correspondant à la solution adoptée)
1.3.7 1.3.8 1.4	<p><u>Risques mécaniques dus au mouvement de la porte</u></p> <p>[7] Entraînement des mains (Fig1/ point D).</p> <p>[8] Entraînement des pieds sur le bord inférieur (Fig1/ point E).</p> <p>[9] Entraînement des mains au moteur (Fig1/ point F).</p>	<p><input type="checkbox"/> Vérifier la présence d'un espace ≤ 8 mm.</p> <p>Ou bien</p> <p><input type="checkbox"/> appliquer des protections qui empêchent l'introduction des doigts (par exemple un profilé en caoutchouc).</p> <p><input type="checkbox"/> L'espace présent entre la porte et le sol doit éviter le risque d'entraînement des pieds sous la grille.</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger de façon adéquate le point d'entraînement entre le pignon et la crémaillère pendant le mouvement de la porte.</p>
1.5.1 1.5.2 1.5.10 1.5.11	<p><u>Risques électriques et de compatibilité électromagnétique.</u></p> <p>[10] Contacts directs et indirects. Dispersion de l'énergie électrique.</p> <p>[11] Risques de compatibilité électromagnétique.</p>	<p></p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser des composants et des produits marqués CE aux sens de la Directive Basse Tension (73/23/CEE). Exécuter les liaisons électriques, la liaison au réseau, les liaisons de terre et les vérifications relatives, en respectant les normes en vigueur et comme indiqué dans le manuel d'installation du groupe moteur.</p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser des produits marqués CE aux sens de la Directive EMC (89/336/CEE). Exécuter l'installation comme indiqué dans le manuel d'installation du groupe moteur</p>
1.2 1.5.3 1.2.3 1.2.4	<p><u>Sécurité et fiabilité du groupe moteur et des dispositifs de commande et de sécurité.</u></p> <p>[12] Conditions de sécurité en cas d'avarie et d'absence d'alimentation.</p> <p>[13] Énergies différentes de l'énergie électrique.</p> <p>[14] Allumage et extinction du groupe moteur</p> <p>[15] Interrupteur de l'alimentation.</p>	<p><input type="checkbox"/> Utiliser des groupes moteur conformes à la norme EN 12453 et des dispositifs de sécurité conformes à la norme EN 12978.</p> <p><input type="checkbox"/> Si on utilise des groupes moteur hydrauliques, ils doivent être conforme à la norme EN 982 ;</p> <p>ou bien</p> <p><input type="checkbox"/> si on utilise des groupes moteur pneumatiques, ils doivent être conforme à la norme EN 983</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier, après un défaut ou une interruption de l'alimentation, que le groupe moteur reprenne son fonctionnement de façon sûre et sans créer des situations de danger.</p> <p><input type="checkbox"/> Installer un interrupteur onnipolaire pour l'isolation électrique de la porte, conformément aux normes en vigueur. Cet interrupteur devra être positionné et protégé contre les actions involontaires ou non autorisées.</p>

Réf D.M.	Type de risque (cocher les risques traités)	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Barrer la case correspondant à la solution adoptée)
1.2.5	<u>Sécurité et fiabilité du groupe moteur et des dispositifs de commande et de sécurité.</u> [16] Cohérence des commandes.	<input type="checkbox"/> Installer les commandes (par exemple le sélecteur à clé) de sorte que l'utilisateur ne se trouve pas dans une zone dangereuse, et vérifier que le fonctionnement soit assimilé par l'utilisateur (par exemple le sélecteur de fonctions). <input type="checkbox"/> Utiliser des radiocommandes marquées CE aux sens de la Directive R&TTE (1999/5/CE) et conformes aux fréquences admises par les législations de chaque Pays
1.5.14	[17] Risque de coincement.	<input type="checkbox"/> Installer et fournir à l'utilisateur les instructions pour débloquer le groupe moteur et permettre l'ouverture et la fermeture manuelle de la grille avec une force pas supérieure à 225 N (pour grilles en aires résidentielles), ou bien 390 N (pour grilles en aires industrielles ou commerciales). Vérifier que le fonctionnement du dispositif de déblocage soit compris de l'utilisateur, ou bien la présence de solutions alternatives.
1.2.4	[18] Arrêt d'urgence.	<input type="checkbox"/> Si opportun, installer une commande d'arrêt d'urgence conformément à la norme EN 418. N.B. S'assurer que l'arrêt d'urgence ne génère pas de risques adjoints, en rendant vain le fonctionnement des dispositifs de sécurité présents.
1.7.1	<u>Principes d'intégration de la sécurité et informations.</u> [19] Moyens de signalisation.	<input type="checkbox"/> Il est opportun d'installer, en position visible, un clignotant qui signale le mouvement de la porte. Il est possible en outre, d'appliquer des dispositifs réfléchissants sur la porte.
1.7.2	[20] Signalétique.	<input type="checkbox"/> Appliquer sur la porte tous les signaux et avertissements nécessaires sur les dangers relatifs au fonctionnement automatique de celle-ci. Appliquer en outre, tous ces signaux ou notices nécessaires pour mettre en évidence d'éventuels risques restants non protégés et pour signaler d'éventuels usages prévisibles non conformes.
1.7.3	[21] Marquage.	<input type="checkbox"/> Appliquer l'étiquette ou la plaquette avec la marquage CE et contenant au moins les éléments comme indiqué ci-dessous.
1.7.4	[22] Instructions d'utilisation.	<input type="checkbox"/> Délivrer à l'utilisateur les Instructions d'utilisation, les notices pour la sécurité et la Déclaration CE de conformité (voir copie dans annexe 1).
1.6.1	[23] Maintenance.	<input type="checkbox"/> On doit prévoir et réaliser un plan d'entretien. Vérifier le fonctionnement correct des sécurités au moins tous les 6 mois. Enregistrer les interventions faites dans le carnet d'entretien conformément à la norme EN 12635 (Voir notice produit).
1.1.2	[24] Risques résiduels non protégés.	<input type="checkbox"/> Informer l'utilisateur par écrit (Par exemple sur le carnet d'entretien et/ou dans les Instructions d'utilisation) de l'éventuelle présence de risques résiduels non protégés et d'éventuels usages prévisibles non conformes.

